

Image not found or type unknown



être garant pour location

Par **toumazeau**, le **31/03/2009** à **19:07**

Je me suis porté garant pour mon beau frère, et je pense que ce dernier ne paie plus ses loyers d un montant de 325 euros. il ne lui reste que trois mois pour arriver à la fin de son bail que faire pour éviter de payer pour lui merci

Par **ardendu56**, le **01/04/2009** à **22:29**

Malheureusement rien. Vous êtes engagés. S'il ne paye pas, le bailleur se retournera contre vous. €t s'il le bail n'est pas résilier 3 mois avant l'échéance, il sera reconduit d'office; et à vous de payer. Vous pouvez tenter de discuter avec le bailleur et qu'il résilie le bail mais s'il sait que vous pouvez payer...

Désolée de cette réponse.

Bon courage à vous.